

RCS : AGEN

Code greffe : 4701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AGEN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 50123

Numéro SIREN : 409 480 845

Nom ou dénomination : S.P COMMISSARIATS AUX COMPTES

Ce dépôt a été enregistré le 12/10/2021 sous le numéro de dépôt 5934

S.P. COMMISSARIATS AUX COMPTES
Société par actions simplifiée au capital de 61 000 €
Siège social : 8 Rue Paul Valéry, 47200 MARMANDE
409 480 845 RCS AGEN

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU PREMIER OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le premier octobre,
A 09 heures,

Les associés de la société S.P. COMMISSARIATS AUX COMPTES se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 8 Rue Paul Valéry 47200 MARMANDE, sur convocation adressée à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Pierre DALLA VERA, en sa qualité de Président de la Société.

Monsieur Daniel RODRIGUES est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent la totalité des 61000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Pierre DALLA VERA de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir jusqu'à l'expiration de la Société :

- **Monsieur Daniel RODRIGUES**, né le 17 avril 1984 à BORDEAUX (33), demeurant 125 Cours Balguerie Stuttenberg, Résidence Victoria, Appt A01 33300 BORDEAUX.

Conformément aux Statuts, en sa qualité de Président **Monsieur Daniel RODRIGUES** jouira des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées des associés. Il représentera la Société à l'égard des tiers.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Daniel RODRIGUES accepte ce mandat et déclare qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte que la direction de la Société sera désormais composée comme suit :

- Monsieur Daniel RODRIGUES, Président,
- Monsieur David PISSAVY, Directeur Général Délégué.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

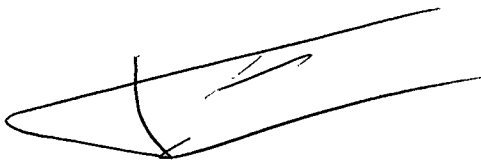
CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

*Bon pour démission
des fonctions de Président*

*Bon pour acceptation
des fonctions de Président*



Le Président
Pierre DALLA VERA

Le secrétaire
Daniel RODRIGUES

